

Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET RETOMBÉES RÉGIONALES



© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
ISBN (PDF) : 978-2-550-96866-5

Table des matières

Thème 4. Développement économique et retombées régionales	3
Sous-thème 1. Contribution de la forêt au développement et à la décarbonation de l'économie	3
État des lieux	3
Documents complémentaires à la réflexion	4
Sous-thème 2. Innovation et diversification du secteur forestier.....	5
État des lieux	5
Documents complémentaires à la réflexion	6
Sous-thème 3. Régionalisation de la gestion	7
État des lieux	7
Documents complémentaires à la réflexion	8

Thème 4. Développement économique et retombées régionales

Sous-thème 1. Contribution de la forêt au développement et à la décarbonation de l'économie

État des lieux

La forêt est importante pour le développement économique du Québec et de ses régions, notamment en raison de l'ampleur des retombées qu'elle génère. Pour plusieurs collectivités, l'essentiel des activités qu'on y retrouve s'articule autour du secteur forestier. C'est un pilier économique assurant le maintien de plus de 59 000 emplois directs, dont plus de 9 200 en aménagement forestier et près de 49 900 en transformation du bois. Ainsi, le secteur forestier génère des retombées dans plus de 900 municipalités, soit 83 % des municipalités québécoises. De celles-ci, 5,5 % sont considérées comme mono-industrielles, puisque le secteur forestier y regroupe 20 % et plus des emplois totaux. Le secteur forestier du Québec représente le plus grand employeur du secteur forestier canadien, regroupant environ un travailleur sur trois.

Les besoins en main-d'œuvre dans le secteur forestier sont importants, tant pour les emplois en forêt que pour ceux en transformation du bois. Les entreprises doivent user d'ingéniosité pour parvenir à pourvoir les postes vacants au sein de leur organisation. Il est primordial que les entreprises puissent compter sur une main-d'œuvre qualifiée pour demeurer compétitives. Diverses stratégies peuvent être envisagées tels le recours aux bassins de main-d'œuvre sous-représentés (p. ex. main-d'œuvre immigrante ou autochtone, femmes, etc.), la mise en place de formations adaptées aux besoins actuels, l'adaptation aux changements technologiques qui modifient le monde du travail et la valorisation du secteur forestier. Les choix qui sont faits par rapport à la gestion, à l'aménagement et au partage des usages des forêts au Québec ont également des répercussions directes sur les emplois en forêt et en usine, et donc sur l'économie régionale.

Le secteur forestier génère un produit intérieur brut (PIB) d'environ 6,8 G\$ par année au Québec, soit environ 1,6 % de l'activité économique globale de la province. À l'échelle canadienne, le secteur forestier du Québec représente plus du quart de la valeur du PIB et des exportations enregistrées, et génère le tiers des livraisons manufacturières.

Il est également un chef de file à l'échelle canadienne dans la fabrication de produits à forte valeur ajoutée puisqu'il regroupe plusieurs entreprises de la deuxième et de la troisième transformation de ce domaine d'activités.

Le secteur forestier contribue également à la décarbonation de l'économie québécoise. C'est un secteur incontournable dans la lutte contre les changements climatiques grâce à des actions ciblées en forêt et à une plus grande utilisation des produits forestiers qui séquestrent du carbone, tout en se substituant à des produits dont la production entraîne de plus grandes émissions de gaz à effet de serre. Il a le potentiel de réduire d'ici 2030 les émissions de GES à l'échelle planétaire, jusqu'à 6,7 mégatonnes de CO₂ annuellement, grâce à des actions ciblées en forêt et à une plus grande utilisation des produits forestiers.

L'utilisation du bois dans la construction constitue un marché en pleine croissance pour les produits forestiers québécois. Sa contribution à la lutte contre les changements climatiques est reconnue lors de sa substitution à des matériaux à plus grande empreinte carbone. Le gouvernement du Québec a annoncé en février 2022 qu'il consacrerait 54,6 M\$ au Plan de mise en œuvre 2021-2026 (PMO) de la Politique d'intégration du bois dans la construction.

La forêt génère aussi des retombées économiques importantes via d'autres activités, notamment la production acéricole, la chasse et la pêche (p. ex. : pourvoires, zecs, réserve faunique), le tourisme de plein air et la commercialisation des autres produits issus de la forêt. En 2022, les dépenses totales découlant des activités de chasse, de pêche, de piégeage et d'observation de la faune au Québec s'élevaient à près de 4,7 G\$, et ces activités favorisent la création ou le maintien de près de 28 000 emplois. En ce qui a trait au secteur acéricole, on comptait, lors du lancement du Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique, en 2023, 1 164 érablières en forêt publique, ce qui représente plus de 9 millions d'entailles sur près de 40 000 hectares.

Depuis 2014, le Québec est actif et échange des crédits compensatoires sur le marché du carbone. Le *Règlement relatif aux projets de boisement et de reboisement sur des terres du domaine privé admissibles à la délivrance de crédits compensatoires* permet aux propriétaires forestiers de tirer des revenus supplémentaires. D'autres initiatives soutenues par divers organismes génèrent des crédits carbone sur le marché volontaire par l'entremise de projets d'aménagement forestier en forêt privée et en forêt publique, et contribuent par conséquent à produire des retombées économiques de la forêt.

Documents complémentaires à la réflexion

- Investir dans les produits forestiers. Gouvernement du Québec [En ligne], [quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/entreprises-industrie/investir-produits-forestiers].
- Rapport du groupe de travail sur les forêts et les changements climatiques. Gouvernement du Québec. [En ligne], [mrnf.gouv.qc.ca/nos-publications/rapport-groupe-travail-foret-changements-climatiques/].
- Statistique Canada. Produit intérieur brut aux prix de base, Tableau 36-10-0402-01 (Dollars enchaînés (2017), novembre 2023) [En ligne], [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610040201].
- Politique d'intégration du bois en construction [En ligne], [quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/entreprises-industrie/soutien-industrie-forestiere/politique-dintegration-du-bois-en-construction].
- ForêtCompétences. Diagnostic sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie québécoise de l'aménagement forestier 2020-2021, Québec, 2022 [En ligne], [foretcompetences.ca/uploads/diagnostic-sectoriel-2020-2021.pdf].
- Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique – Plan d'action. Gouvernement du Québec [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/gestion/PA_Acericulture_foret_publique.pdf].
- Retombées économiques des activités de chasse, de pêche, de piégeage et d'observation de la faune au Québec en 2022. Gouvernement du Québec [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/faune/documents/statistiques/rapport-retombees-economique-chasse-peche-piegeage-observation-faune-Quebec-2022.pdf>].

Sous-thème 2. Innovation et diversification du secteur forestier

État des lieux

Plusieurs opportunités sont à saisir pour innover et diversifier le secteur forestier. La modernisation des opérations forestières et le développement de l'industrie des produits forestiers, dont la transition vers une économie plus verte favorisant l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone, en sont des exemples. Ces opportunités amènent le secteur forestier à se diversifier pour assurer sa pérennité, notamment grâce à l'innovation et la recherche, à des investissements, à l'implantation de nouvelles technologies et au développement de nouveaux produits.

L'innovation demeure un incontournable pour transformer le secteur forestier et accroître sa productivité. Afin d'appuyer les entreprises dans ces efforts, le Québec compte un important réseau d'organismes de soutien à la recherche et au développement ainsi que des centres d'enseignement et de recherche de calibre mondial dans le domaine des produits forestiers. Des programmes sont mis en place pour accélérer l'innovation, dont le Programme Innovation Bois du Ministère qui appuie des projets innovants dans l'industrie de la transformation des produits forestiers.

La modernisation des opérations forestières est essentielle pour rendre plus efficace la chaîne d'approvisionnement en bois des usines de transformation. Le Programme de modernisation des opérations forestières du Ministère offre du soutien, notamment pour l'achat et l'installation d'équipement de pointe, de la récolte au transport jusqu'à l'entrée du bois dans les cours de triage de l'usine. Le Ministère a également mis en place des mesures favorisant la compétitivité du secteur forestier par les données lidar¹ en offrant aux entrepreneurs forestiers travaillant dans les forêts publiques et privées un soutien pour faciliter leur utilisation (formation et financement).

Le développement de produits de deuxième et de troisième transformation du bois permet au secteur forestier de créer une valeur ajoutée et de diversifier ses produits. Actuellement, le Québec compte près de 250 usines de transformation primaire du bois et près de 1 500 usines de deuxième transformation du bois qui sont implantées dans la majorité des régions du Québec.

L'accélération du virage numérique et l'automatisation des entreprises demeure prioritaire. L'intégration d'équipements technologiques et robotisés permet, par exemple, d'atténuer les problèmes de rareté de main-d'œuvre, de réduire les coûts d'opération et de production, et d'augmenter leur taux de productivité. L'avenir de certaines usines passera également par la conversion de leurs installations afin d'offrir des produits à plus faible empreinte carbone ou pouvant remplacer d'autres produits plus polluants, dont ceux à base de produits pétroliers.

Le développement et la commercialisation de bioproduits forestiers dans de nouveaux secteurs sont des incontournables pour augmenter la valeur ajoutée du panier de produits forestiers. Les bioproduits, fabriqués à partir des constituants du bois, telles la lignine, la cellulose, l'hémicellulose et les substances extractibles, peuvent notamment remplacer des composantes de produits existants, améliorer leur performance et diminuer leur impact environnemental. À titre d'exemple, des extraits de cellulose sont utilisés en

¹ Les données lidar, acquises par laser aéroporté, fournissent avec précision l'altitude du sol, la hauteur du couvert forestier (canopée) et les pentes.

alimentation comme additifs pour donner à la crème glacée sa texture lisse et onctueuse. De la lignine permet également de mélanger et de rendre fluides les différents ingrédients qui composent les shampoings. Un extrait d'hémicelluloses, au goût presque aussi sucré que le sucre, contribue à prévenir la carie dentaire et se retrouve notamment comme substitut dans les gommes à mâcher sans sucre et les dentifrices.

Les bioénergies constituent également des options intéressantes pour le chauffage des bâtiments, les procédés industriels et le transport. En plus de contribuer à valoriser les produits conjoints du sciage et la biomasse forestière, leur capacité de substitution à des combustibles fossiles en fait des produits intéressants pour contribuer à la décarbonation de l'économie du Québec.

Documents complémentaires à la réflexion

- Aide financière aux entreprises forestières. Gouvernement du Québec [En ligne], [quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/entreprises-industrie/aide-financiere].
- Soutien à l'industrie des produits forestiers. Gouvernement du Québec [En ligne], [quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/entreprises-industrie/soutien-industrie-forestiere].
- Programme Innovation Bois. Gouvernement du Québec [En ligne], [quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/entreprises-industrie/programme-innovation-bois].
- Plan de mise en œuvre. Gouvernement du Québec [En ligne], [quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/plan-mise-en-oeuvre].
- Stratégie de développement de l'industrie des produits forestiers 2018-2023. Gouvernement du Québec [En ligne], [quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/entreprises-industrie/soutien-industrie-forestiere/strategie-developpement-industrie].
- Programme de modernisation des opérations forestières. Gouvernement du Québec [En ligne], [quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/entreprises-industrie/aide-financiere/modernisation-operations-forestieres].
- Opération lidar [En ligne], [operationlidar.ca].

Sous-thème 3. Régionalisation de la gestion

État des lieux

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) a mis en place un régime forestier qui vise à assurer une gestion des ressources et du territoire qui soit intégrée et régionalisée. Différents mécanismes de participation ont été mis en place par le gouvernement pour assurer la prise en compte des valeurs et des besoins de ces utilisateurs dans la gestion et l'aménagement des forêts, notamment les tables locales de gestion des ressources et du territoire (voir Thème 3. *Conciliation des usages*).

Le Ministère a également mis en place différents mécanismes afin de permettre aux collectivités locales et aux communautés autochtones de participer à la gestion et à la mise en valeur du milieu forestier. L'un de ceux-ci consiste à confier la gestion de certaines portions du territoire public à des municipalités, à des communautés autochtones ou à des organismes.

Trois modèles de délégation de la gestion forestière sont en vigueur :

- les ententes de délégation de gestion applicables à des territoires forestiers résiduels;
- les conventions de gestion territoriale;
- les ententes de délégation de gestion applicables à des forêts de proximité.

Pour ces trois modèles, les délégataires se voient confier la planification de l'aménagement forestier, la réalisation et le suivi des interventions en forêt ainsi que le mesurage et la mise en marché des volumes de bois récoltés. Dans le cas des conventions de gestion territoriale, s'ajoutent également des pouvoirs et des responsabilités en matière de planification territoriale, de réglementation et de gestion foncière.

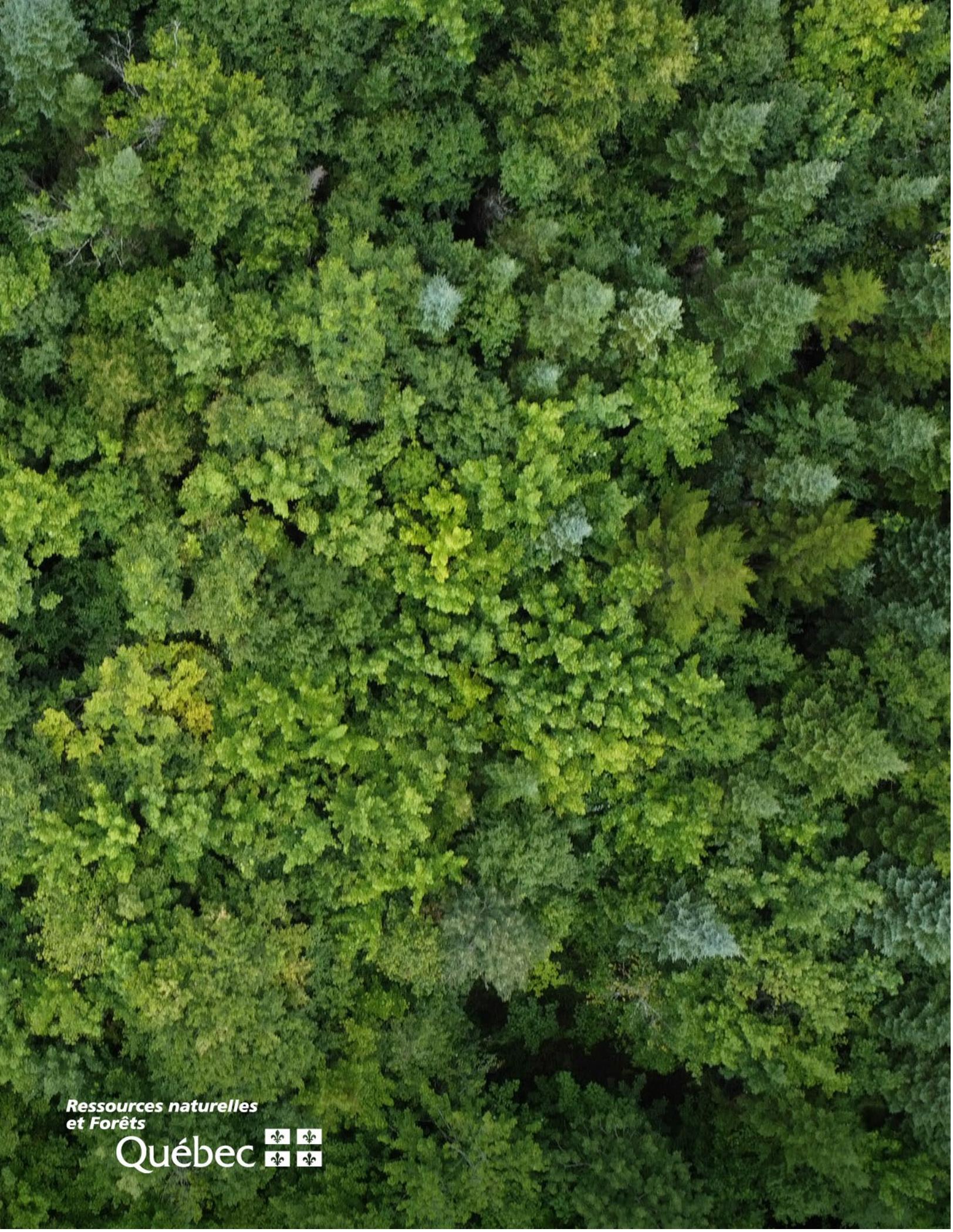
En date du 1^{er} janvier 2024, 32 ententes de délégation de gestion applicables à des territoires forestiers résiduels, conclues avec des municipalités régionales de comté (MRC), des municipalités locales, des communautés autochtones et des organismes, sont en vigueur et 6 autres sont en processus de renouvellement; 26 MRC sont signataires d'une convention de gestion territoriale et une entente de délégation de gestion applicable à une forêt de proximité est en vigueur, laquelle a été mise en place dans le cadre d'un projet pilote réalisé entre 2018 et 2022. La MRC d'Abitibi-Ouest est le seul délégataire d'une forêt de proximité. Les possibilités forestières nettes de ces territoires sont d'un peu plus d'un million de mètres cubes (m³), dont 626 000 m³ de bois résineux.

Les délégataires ont des niveaux d'activité variables. Alors que certains réalisent tous les travaux prévus à leur stratégie d'aménagement forestier, d'autres sont très peu actifs. Par exemple, au cours de la période 2018-2023, 28 des 63 délégataires ont récolté plus de 80 % des possibilités forestières déterminées pour le territoire dont ils assurent la gestion, 12 ont récolté entre 61 et 80 %, 4 ont récolté entre 41 et 60 %, 19 ont récolté moins de 40 %, dont 10 n'ont réalisé aucune récolte.

Depuis l'entrée en vigueur de la LADTF, de nombreuses municipalités ainsi que des communautés autochtones ont signifié au Ministère leur intérêt à se voir confier la gestion d'une forêt de proximité.

Documents complémentaires à la réflexion

- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Gouvernement du Québec [En ligne], [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/A-18.1/20120530].
- Droits forestiers consentis. Gouvernement du Québec. [En ligne], [quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/gestion-forets-publiques/territoires-droits-forestiers/droits-consentis-delegation-gestion].
- Tableau synthèse des possibilités forestières marchandes nettes des territoires forestiers résiduels (TFR), convention de gestion territoriale (CGT), entente de délégation (ED) et forêt de proximité. Gouvernement du Québec. [En ligne], [diffusion.mern.gouv.qc.ca/public/DGAB/Registre_public/07_Donnees_forestieres/2023-2028/02_Territoires_forestiers_residuels/].



*Ressources naturelles
et Forêts*

Québec

